



Communiqué de presse

Paris, le 6 septembre 2019

Le Comité de pilotage de la psychiatrie reprend ces travaux. Le délégué ministériel à la santé mentale et la psychiatrie entame un tour de France des régions

Le Comité de pilotage de la psychiatrie, instance de réflexion qui fédère représentant des usagers et des professionnels de la psychiatrie, a repris ses travaux ce jour, sous la conduite de son nouveau Président, **Pierre THOMAS**, chef du pôle de psychiatrie, médecine légale et médecine pénitentiaire du CHU de Lille, et de la nouvelle Directrice Générale de l'Offre de soins, **Katia JULIENNE**. Ces travaux apporteront un éclairage et un appui essentiels au déploiement de la feuille de route « santé mentale et psychiatrie » présentée par **Agnès BUZYN**, le 28 juin 2018. Parmi les thématiques prioritaires du comité : la réforme des régimes d'autorisation d'activité en psychiatrie en lien avec la réforme de son financement ; la recherche ; la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ; les addictions associées aux pathologies psychiatriques.

Présent au Comité, le Pr. **Frank BELLIVIER**, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie chargé de mettre en œuvre la feuille de route, a annoncé l'engagement d'un **tour de France des régions**. Entamé fin juin en Nouvelle Aquitaine, ce programme de déplacements s'échelonne jusqu'en avril prochain dans toutes les régions métropolitaines et ultra-marines, avec une moyenne de deux déplacements mensuels. Il permettra d'évaluer la réalité et la diversité des situations dans les territoires, de rencontrer tous les acteurs mobilisés autour de la feuille de route et d'en mesurer l'état d'avancement. Il permettra d'organiser l'appui du délégué, notamment à l'élaboration des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM), principaux outils d'intégration des différentes ressources d'un territoire pour améliorer la réponse aux besoins non couverts.

Des nouveaux leviers d'action, présentés au Comité, compléteront cet appui aux territoires et garantiront une répartition plus équitable des moyens et assureront la promotion de l'innovation : d'une part, la réforme du financement de la psychiatrie, confiée à la mission Aubert, dont les principes seront inscrits dès la prochaine loi de financement de la sécurité sociale, pour une entrée en vigueur en 2021 ; d'autre part et de façon plus immédiate, les projets qui seront sélectionnés courant novembre par un jury national, au titre du fonds d'innovation pour la psychiatrie doté de 10 M€. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de prévention du suicide, les ARS sont invitées à développer une stratégie multimodale qui, notamment, généralise à l'ensemble du territoire national le dispositif Vigilans de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide.

Ces avancées de la feuille de route s'inscrivent dans la suite des efforts déjà engagés avec la création de 10 postes de chefs de clinique en pédopsychiatrie en 2018 et 10 nouveaux postes en 2019-2020, ainsi qu'avec les financements complémentaires en faveur de la psychiatrie, soit : 50 millions fin 2018, reconduits en 2019 et augmentés de 100 millions supplémentaires, dont 20 Millions spécifiquement destinés à la pédopsychiatrie. Ils permettront de financer la création ou le renforcement d'une offre de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent dans les territoires déficitaires. Ces projets sont en cours d'instruction par les Agences Régionales de Santé pour un accompagnement financier dès la fin d'année.